



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
de la commune de GRANDVAL**

* * * * *

Séance du 05 avril 2023

**Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 9
en exercice : 9
qui ont pris part à la délibération : 6
Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

Date de convocation : 28 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois le cinq avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Comité Communal d'Action Sociale de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURS.

Présents : Didier FOURS; Jocelyne MORRETTA; Bernard REY; Thierry SAUREL; Eva AVONDE ; Maryline JANOWSKI.

Absents : Dominique DELORD ; Gilles IMBERDIS ; Laurence IMBERDIS.

Secrétaire de séance : Bernard REY.

Délibération CCAS-2023-04-01 :

Objet : Vote du budget primitif CCAS 2023

Monsieur le président expose au Conseil Communal d'Action Sociale que le Compte Administratif du CCAS a un excédent de 336,44 €.

Il propose d'attribuer 1 500 € comme subvention, au nouveau budget du CCAS.

Cela fera un montant de 1 836,44 € qui sera affecté en dépenses et équilibré en recette au budget primitif du CCAS 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration du Comité Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, le budget primitif du CCAS de la commune de Grandval pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture,
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 6 avril 2023
Le président,
Monsieur Didier FOURS

